

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 21 avril 2015**

L'An Deux Mil Quinze, le mardi 21 avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN et Jean-Charles GESLAND, Mme Pascale FOUGERAY, MM. André MAUFAY et Laurent MAUDET, Mme Sophie GALPIN, MM. Jacky LETAY, Christophe CHATELAIN et Thierry GAUTIER, Mmes Marie-Françoise MAUBOUSSIN et Françoise POTIER.

Absente excusée : Mme Yveline LEPESQUEUR.

Mme Yveline LEPESQUEUR a donné pouvoir à Mme Armelle REIGNIER.

Mme Pascale FOUGERAY a été élue secrétaire de séance.

La séance commence à 19h30.

Madame le Maire rajoute à l'ordre du jour le contrat d'adhésion à l'ATESART.

M. BELLISSEN et Mme GALPIN rejoignent la séance à 19h35

### **Approbation du procès-verbal du 20 mars 2015**

Le procès-verbal de la séance du vendredi 20 mars 2015 a été adopté à l'unanimité.

### **Adhésion à l'ATESART**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal a délibéré en faveur de l'entrée de la commune au capital de l'Agence des Territoires de la Sarthe (ATESART). Afin de pouvoir solliciter les services proposés par l'ATESART, notamment en matière d'urbanisme, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'adhésion de la commune dont le coût, évalué selon le nombre d'habitants, s'élève à 902 euros. Cette adhésion donne accès à un certain nombre de service gratuit. M. GESLAND rappelle par ailleurs que l'ATESART ne fait pas de bénéfices : le prix des services payants correspond au coût du personnel sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'adhésion de la commune.

### **Révision du classement sonore - Loi « bruit » du 31 décembre 1992**

Madame le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture expliquant que la loi « bruit » du 31 décembre 1992 a fixé les bases d'une nouvelle politique pour se protéger contre le bruit des transports. Les infrastructures de transports terrestres sont classées en fonction de leurs caractéristiques techniques et de leur trafic. Sur la base de ce classement, le Préfet détermine, après consultation des communes, des secteurs définis en 5 catégories. Les classements sont établis avec une prévision de trafic à 15 ans. L'arrêté du classement sonore en vigueur datant du 23 novembre 1998, la Préfecture a donc procédé à sa révision. Les infrastructures classées sur la commune de Maresché sont l'autoroute Nord A28, en catégorie 2, et la RD 338 Nord, en catégorie 3.

Le Conseil Municipal prend note de ce classement et ne formule aucune observation.

### **Réaménagement prêt bancaire**

En 2012, la commune de Maresché a contracté deux emprunts :

- un emprunt d'un montant de 100 000 euros à taux fixe (5.57 %) (n°00078315790) avec une échéance annuelle sur une durée de 15 ans auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine (travaux d'extension de l'école),
- un emprunt d'un montant de 100 000 euros à taux fixe (5.27 %) (n°00081709090) avec une échéance annuelle sur une durée de 15 ans auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine (travaux d'assainissement lieudit Le Thuret).

La commune a demandé au Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine un réaménagement de ces prêts. Monsieur Bellissen présente leur proposition, résumée dans le tableau ci-dessous :

	Prêt Crédit Agricole n°00078315790 Prêt initial	Prêt Crédit Agricole n°00078315790 Réaménagement	Prêt Crédit Agricole n°00081709090 Prêt initial	Prêt Crédit Agricole n°00081709090 Réaménagement
Montant restant dû	100 000 €	77 511.27 €	100 000 €	82 431.20 €
Durée résiduelle	15 ans	11 ans	15 ans	12 ans
Taux TEG	Fixe 5.57 %	Fixe 4.13 %	Fixe 5.27 %	Fixe 4.18 %
Échéance Annuelle	9612.89 €	8 843.07 €	9442.53 €	8808.72 €
Frais de réaménagement : 0.75 % du capital restant dû		581.33 €		618.23 €

Vu la proposition faite, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité pour le réaménagement des prêts, selon les conditions proposées par le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, et autorise Madame le Maire à faire les démarches et à signer tous les documents nécessaires à ce réaménagement.

### **Déclarations d'Intention d'Aliéner ZA La Pitoisière, parcelle ZS n°91, et le Pré du Bourg II, parcelle ZX n°96.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer à son droit de préemption.

### **Trottoirs lieudit Le Thuret**

Madame le Maire rappelle que, lors de sa séance du 22 janvier 2015, le Conseil Municipal a donné son accord pour repousser les limites de l'agglomération au lieudit Le Thuret, ce qui va permettre d'abaisser la limitation de vitesse à 50 km/h et de construire des trottoirs. Elle présente les devis proposés pour la réalisation des trottoirs :

- EIFFAGE Travaux Publics Ouest : 39 082.00 euros H.T.
- COLAS Centre-Ouest : 41 707.00 euros H.T.
- HRC : 45 664.23 euros H.T.

Les prestations proposées étant les mêmes pour les trois entreprises, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise EIFFAGE Travaux Publics Ouest pour un montant de 39 082.00 H.T. et autorise Madame le Maire à signer le devis.

### **Candélabres rue de Beaumont**

Des travaux d'enfouissement des réseaux vont avoir lieu cette année rue de Beaumont. Lors de la réunion du 22 janvier 2015, le Conseil Municipal avait délibéré en faveur du devis d'un montant de 8 430.36 euros T.T.C., comprenant le remplacement des mâts et la repose des lanternes actuellement en place. Madame le Maire explique au Conseil Municipal que ce choix n'ouvre pas de droit pour la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015. La demande de subvention a donc été déposée avec le deuxième devis, qui proposait la mise en place de 6 candélabres neufs à éclairage LED pour un montant de 14 315.28 euros T.T.C. La subvention demandée au titre de

la DETR 2015 s'élève pour ce projet à 2 386 euros. Le coût restant à la charge de la commune serait donc de 11 929.28 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rapporter la délibération du 22 janvier 2015 et de valider le choix de l'éclairage LED. Il autorise Madame le Maire à signer le devis.

Cette somme sera inscrite en section d'investissement au compte 2152 du Budget Primitif 2015

### **Demande de subvention Collège Le Joncheray**

Madame le Maire présente une demande de subvention du Collège du Joncheray de Beaumont sur Sarthe. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de deux cent euros. Cette somme sera inscrite au compte 6574 du Budget Primitif 2015.

### **Remplacement d'un ordinateur à l'école**

Toutes les classes de l'école, sauf celle des petits, sont dotées d'un ordinateur. L'un d'entre eux étant hors service, Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis proposés par la société en charge de la maintenance du parc informatique de l'école :

- Remplacement de la carte mère : 459.66 euros T.T.C.
- Remplacement de l'unité centrale : 810.66 euros T.T.C.
- Achat d'un ordinateur portable : 888.66 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition d'un ordinateur portable pour l'école et de récupérer l'ancien matériel afin de le réparer.

### **Peinture salle polyvalente**

À la demande de Madame le Maire, Monsieur Jean-Louis DROUIN présente les nouveaux devis, demandés suite à la réunion de Conseil du 26 février 2015, pour la pose de toile de verre et la peinture des murs de la salle polyvalente :

- M. Gaëtan DESHAIES : 5 748.97 euros T.T.C. (Pose de toile de verre sur support existant + peinture),
- HERNANDEZ Décors : 5 485.02 euros T.T.C. (Dépose du support existant + pose de toile de verre + peinture),

M. DROUIN a également contacté Monsieur Thierry MAIGNAN, autoentrepreneur mareschéen, qui n'est pas disponible pour ce chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise HERNANDEZ Décors.

### **Changement véhicule du service technique**

Lors de la réunion du 26 février 2015, Madame le Maire avait présenté au Conseil Municipal un devis pour l'entretien du véhicule des services techniques de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avait autorisé Madame le Maire à faire effectuer les réparations nécessaires. À cette occasion, il avait par ailleurs été décidé de mener une réflexion pour l'éventuel remplacement de ce véhicule. Monsieur Jean-Louis DROUIN présente le résultat de ses premières recherches concernant la reprise de l'actuel véhicule du service technique et le coût d'achat d'un camion benne, en fonction des différents équipements, du kilométrage, de la taille, etc. D'autre part, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un garage appartenant à la commune est disponible et suffisamment grand pour accueillir ce type de véhicule.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de programmer une réunion avec les employés du service technique, afin de faire un point avec eux et de cibler leurs besoins, et d'étudier par ailleurs l'impact qu'aurait cet achat sur le budget de fonctionnement de la commune : coût de l'assurance, de l'entretien, etc.

### **Questions diverses.**

Madame le Maire annonce à l'assemblée que des travaux devraient bientôt avoir lieu à l'Arche Saint-Michel, afin de réparer la canalisation endommagée.

Cérémonie du vendredi 8 Mai

11h00 Rassemblement à la Mairie ; 11h15 Défilé au Cimetière avec la participation de la Musique des Bleuets ; Dépôt de gerbe au Monument aux Morts ; Vin d'honneur à la salle polyvalente ; Déjeuner AFN.

La Fête de l'École aura lieu le dimanche 21 juin. Une affiche sera mise en ligne sur le site internet de la commune. Elle sera également annoncée dans le prochain « Trait d'Union ».

Le Conseil Municipal évoque ensuite le manque de signalétique de l'arrêt du car pour le collège. Le matin, il s'arrête en effet sur la chaussée, rue de Beaumont. Les enfants attendent sur le trottoir devant le n°9 de la rue de Beaumont ou à l'arrêt sur le parking de l'école, de l'autre côté de la rue, et traversent la chaussée à l'arrivée du car.

Une signalisation « Attention enfants » est apposée à l'entrée du bourg

Après discussion, le Conseil Municipal confirme qu'il est nécessaire de signaler davantage non seulement cet arrêt de bus mais également l'école. Le car ne pouvant manœuvrer pour accéder au parking, le Conseil étudiera différentes possibilités : zébras sur la chaussée, panneaux, etc.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 28 mai 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h46.

**Nous, Armelle REIGNIER, Maire,  
clôtons et arrêtons la séance du 21 avril 2015.**

Délibération n° 1 :

Délibération n° 2 :

Délibération n° 3

Délibération n° 4 :

Délibération n° 5 :

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL**

REIGNIER Armelle Maire	DROUIN Jean-Louis Premier Adjoint	BROSSEAU Aline Deuxième Adjointe	BELLISSEN Jean-François Troisième Adjoint
GESLAND Jean-Charles Conseiller municipal	LEPESQUEUR Yveline Conseillère municipale  Absente	FOUGERAY Pascale Conseillère municipale	MAUFAY André Conseiller municipal
MAUDET Laurent Conseiller municipal	GALPIN Sophie Conseillère municipale	LETAY Jacky Conseiller municipal	CHATELAIN Christophe Conseiller municipal
GAUTIER Thierry Conseiller municipal	MAUBOUSSIN Marie-Françoise Conseillère municipale	POTIER Françoise Conseillère municipale	